



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 220-2021
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.321

Déposée le : 16.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Dunning (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Gerber (Reconvilier, PEV)
Grupp (Biel/Bienne, Les Verts)
Hamdaoui (Biel/Bienne, Le Centre)

Cosignataires : 36

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Les requérant·e·s d'asile débouté·e·s ont droit à des conditions d'hébergement dignes et humaines !

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'établir une planification d'hébergement adaptée et digne pour les requérant·e·s d'asile débouté·e·s et leurs enfants sur le territoire cantonal ;
2. de trouver une solution d'hébergement adaptée aux familles, notamment en ce qui concerne les infrastructures de vie, la centralité ou l'accès facilité au centre-ville, la scolarisation dans des structures ordinaires (Regelschule) et la socialisation des enfants en bas âge ;
3. d'étudier la possibilité d'héberger les familles avec enfants dans des appartements ;
4. de prévoir une aide d'urgence plus élevée qu'actuellement pour les familles, en particulier avec bébés et enfants en bas âge, et les femmes (besoin d'articles hygiéniques), et une participation aux coûts liés à la scolarisation (groupes de jeux, écoles à journée continue, repas et fourniture scolaire) ;
5. de prendre en compte, dans sa planification, les résultats et recommandations du rapport élaboré par la Commission nationale de prévention de la torture sur les centres de retour dans le canton de Berne.

Développement :

Le 25 août 2021, le Conseil municipal de Bienne a décidé de prolonger l'autorisation exceptionnelle permettant l'hébergement de requérant·e·s d'asile débouté·e·s dans des containers à Boujean jusqu'au 31 juillet 2022, fin de l'année scolaire. Le Grand Conseil a adopté le 15 septembre 2021 un postulat visant à maintenir un centre de retour à Bienne. La plupart des oratrices et orateurs ont soulevé que les conditions actuelles ne sont pas optimales.

En effet, la solution d'hébergement dans des containers à Boujean n'est pas une solution adaptée et durable, bien que nous comprenions qu'un hébergement en ville de Bienne semble le plus adéquat en termes de centralité, de scolarisation et de langues. Il est ainsi important que le Conseil-exécutif propose une alternative avec des conditions de logement humaines d'ici le 1^{er} août 2022 au plus tard.

Par des conditions d'hébergement dignes, nous entendons un hébergement adapté à l'intimité familiale, un hébergement possédant des infrastructures adaptées aux enfants telles que places de jeux et salles de jeux à l'intérieur, un lieu d'hébergement plus central ou l'attribution d'abonnements de bus à tou·te·s les habitant·e·s pour un accès facilité au centre-ville et un accès aux écoles ordinaires. La plupart des requérant·e·s d'asile débouté·e·s sont dans les centres de retour depuis plus de deux ans, la majorité d'entre elles/eux ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine ou n'ont pas de nationalité (apatrides), il est de notre devoir de leur offrir des conditions de vies dignes et humaines.

Destinataires

- Grand Conseil